

Abrege du Code Penal Irlandais
Suivi de quelques actes publics
DU GOUVERNEMENT BRITANNIQUE
A L'EGARD DE LA RELIGION CATHOLIQUE
EN CANADA.

—●*●—

LE procureur général de l'Angleterre se servit de ces paroles envers Jacques I dans ce célèbre discours dans lequel sans montrer aucune faveur aux Irlandais, il expose à son maître les mesures atroces de leurs oppresseurs. Je ne parcourrai pas l'histoire de sept siècles de malheurs. Les massacres, le pillage, le parjure, la perfidie des Anglais, à l'égard des Irlandais ne sont plus susceptibles d'aucun doute, on ne peut plus les cacher : des autorités qu'on ne saurait contredire les établissent : des records enlevés à l'oubli, des rapports officiels, des papiers authentiques, des chartes, des actes solennels. L'historien qui les rapporte ne s'expose à aucun danger ; mais il y a un moyen plus sûr, c'est de copier les statuts ; car si la méchanceté est tellement établie qu'elle devienne caractéristique de la loi pour une série non interrompue de siècles, alors on peut dire en vérité, que « le loi découvre le mieux les atrocités. »

Quelleque fût l'ancienne gloire de la nation irlandaise, elle disparut dès que le conquérant mit le pied sur son sol. Les hostilités et les petites guerres d'un grand nombre de roitelets et de pe-